

Procès-Verbal

de la réunion du 13 octobre 2014

Le sept octobre deux mille quatorze, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller municipal pour une réunion prévue le **treize octobre deux mille quatorze**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Syndicat mixte départemental pour l'eau et l'assainissement – désignation de 2 délégués
- Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme – fin de la mise à disposition des services de l'État
- Taxe d'aménagement – exonération des abris de jardin soumis à déclaration préalable
- Rue Saint Nicolas – travaux sur réseau d'eau et d'assainissement
- Eclairage public – mise en sécurité des installations – devis urgence 1
- Acquisition de panneaux de signalisation – devis
- Elagage d'une haie - devis
- Indemnité de conseil alloué au comptable des finances publiques de Lusignan
- Projet éolien de Saint-Germier – Enquête publique
- Commission communale des impôts directs
- Dématérialisation des convocations
- Décision modificative sur budget principal
- Questions diverses.

☆☆☆☆☆

L'an deux mille quatorze, le treize octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LITT, Maire, assisté de M. Thierry BILLEROT, secrétaire de mairie.

Étaient présents : M. LITT Claude, Mme ROY Estelle, M. TERRIÈRE Éric, Mme DAUNIZEAU Bénédicte,
Mmes DEBENEST-OLIVIER Fabienne, LE REST Marie-Gwenaëlle, MARTIN Cécile, TEIXEIRA-RIBARDIÈRE Claudine,
MM. BELLINI Bruno, BRAULT Olivier, DUPUIS Fabrice, MACOUIN Bernard, MARCHOUX Éric, QUINTARD Dominique.

Absent : M. DURIVALT David.

Monsieur DUPUIS Fabrice a été élu Secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal de la réunion du 15 septembre 2014

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 15 septembre 2014, le procès-verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

**N° 2014 – 13.10 - 117 – Syndicat mixte départemental
pour l'eau et l'assainissement
Désignation de deux délégués**

Monsieur le Maire donne des précisions sur le dossier de création d'un syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement qui résultera de la fusion-dissolution des 28 syndicats d'eau et d'assainissement du Département de la Vienne, voulu par l'État dans le cadre de la réforme territoriale.

La partie réglementaire est déterminée par :

- l'arrêté inter-préfectoral n°2013-D2/B1-018 du 5 février 2013 portant fusion des établissements publics de coopération intercommunale en vue de constituer un syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement du 5 février 2013,
- l'arrêté inter-préfectoral n°2013-D2/B1-072 du 15 novembre 2013 modifiant l'arrêté inter-préfectoral n°2013-D2/B1-018 du 5 février 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la réforme territoriale, il y a lieu de désigner à bulletin secret, deux délégués titulaires qui siégeront au Comité du futur syndicat départemental à partir du 1^{er} janvier 2015.

Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil municipal à procéder au déroulement du vote au scrutin secret, l'élection se faisant à la majorité absolue et après deux tours de scrutin, le troisième tour a lieu à la majorité relative et à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le Conseil municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales

Élection du 1^{er} délégué titulaire

Mme Estelle ROY s'est portée candidate

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Election du 1^{er} délégué titulaire					
1 ^{er} tour de scrutin		2 ^{ème} tour de scrutin		3 ^{ème} tour de scrutin	
Votants	14	Votants		Votants	
Bulletins blancs ou nuls	0	Bulletins blancs ou nuls		Bulletins blancs ou nuls	
Suffrages exprimés	14	Suffrages exprimés		Suffrages exprimés	
Majorité absolue	8	Majorité absolue			
Candidats	Nbre de voix obtenues	Candidats	Nbre de voix obtenues	Candidats	Nbre de voix obtenues
Mme ROY Estelle	14				
Mme ROY Estelle a été proclamée déléguée titulaire au 1^{er} tour de scrutin.					

Élection du 2^{ème} délégué titulaire

M. MACOUIN Bernard s'est porté candidat

Election du 2^{ème} délégué titulaire					
1 ^{er} tour de scrutin		2 ^{ème} tour de scrutin		3 ^{ème} tour de scrutin	
Votants	14	Votants		Votants	
Bulletins blancs ou nuls	1	Bulletins blancs ou nuls		Bulletins blancs ou nuls	
Suffrages exprimés	13	Suffrages exprimés		Suffrages exprimés	

Majorité absolue	7	Majorité absolue			
Candidats	Nbre de voix obtenues	Candidats	Nbre de voix obtenues	Candidats	Nbre de voix obtenues
M. MACOUIN Bernard	13				
M. MACOUIN Bernard a été proclamé délégué titulaire au 1^{er} tour de scrutin.					

Ont donc été élus les membres du conseil municipal suivants pour représenter la Commune auprès du nouveau syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement à partir du 1^{er} janvier 2015 :

- délégués titulaires : Madame ROY Estelle
 Monsieur MACOUIN Bernard.

N° 2014 – 13.10 - 118 – Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

Fin de la mise à disposition des services de l'État

Depuis le premier acte de la décentralisation, les communes dotées d'un document d'urbanisme détiennent la compétence pour l'Application du Droit des Sols (ADS). A ce titre il appartient au Maire de statuer, au nom de la collectivité, sur les demandes d'autorisation d'urbanisme.

En application de l'article L.422-8 du code de l'urbanisme actuellement en vigueur, les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires) sont mis gratuitement à la disposition des communes pour l'instruction de ces demandes.

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) fait évoluer les conditions de cette assistance gratuite à compter du 1^{er} juillet 2015. La Commune de JAZENEUIL étant membre d'une intercommunalité de plus de 10 000 habitants, la mise à disposition de la Direction Départementale des Territoires prendra fin à cette date.

L'État continuera de jouer son rôle d'animateur de la filière Application du Droit des Sols départementale et poursuivra également les missions d'instruction des actes de compétence Etat, gestion de la fiscalité de l'urbanisme, contrôle de légalité et supervision de la police de l'urbanisme.

Il appartient aux communes de prendre les dispositions nécessaires pour que l'instruction des demandes déposées après le 30 juin 2015 se poursuive sans interruption.

Les communes ont la faculté de confier cette mission aux agents de la Commune. Toutefois, eu égard à la spécificité des compétences juridiques et techniques à acquérir et entretenir, à la nécessité de garantir la continuité du service, et afin d'optimiser les coûts de fonctionnement, il semble préférable d'envisager la constitution de services d'instruction mutualisés à une échelle supra-communale.

Monsieur le Maire précise que le sujet a été abordé au sein de la Communauté de Communes et qu'une volonté se dégage pour mutualiser cette mission et d'en confier la gestion à une structure compétente. L'Agence Technique Départementale de la Vienne s'est positionnée pour reprendre cette activité. Une étude sera menée pour aborder le volet financier de cette mission qui jusqu'alors était gratuite.

N° 2014 – 13.10 - 119 – Taxe d'aménagement

Exonération des abris de jardins soumis à déclaration préalable

Le Parlement a, en votant l'article 90 de la loi de finances initiale pour 2014, ouvert la possibilité aux collectivités territoriales d'exonérer **en tout ou partie** les abris de jardin soumis à déclaration préalable des parts communale, départementale et régionale de la taxe d'aménagement. Cette disposition est codifiée au 8° de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme. Ainsi, le Conseil municipal peut exonérer les abris de jardin développant de la surface taxable (clos et couverts) soumis à déclaration préalable de la taxe d'aménagement pour la seule part communale de la taxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité des voix (11 voix pour, 3 abstentions) décide l'exonération en totalité de la part communale de la taxe d'aménagement les abris de jardin développant de la surface taxable (clos et couverts) soumis à déclaration préalable à compter du 1^{er} janvier 2015.

N° 2014 – 13.10 - 120 – Rue Saint-Nicolas

Travaux sur réseau d'eau et d'assainissement

Madame ROY Estelle et Monsieur MACOUIN Bernard ont participé en tant que délégués communaux du SIVEER à une réunion du comité local de LUSIGNAN le 30 septembre dernier. Un point a été fait sur les différents travaux programmés pour 2015. Ainsi, les travaux de reprise du réseau d'eau potable de la rue Saint-Nicolas sur JAZENEUIL font partie de cette programmation, ainsi que des réparations sur la canalisation d'eaux usées.

Une précision a été apportée sur la gestion des eaux pluviales qui revient à la Commune de JAZENEUIL. Celles-ci étaient jusqu'à présent collectées dans la canalisation du réseau unitaire (eaux usées, eaux pluviales) de la rue. Dorénavant, ces eaux pluviales devront être collectées séparément dans une canalisation dédiée à construire à la charge de la commune (maîtrise d'ouvrage et financement).

Le Conseil municipal :

- demande une concertation rapide avec le SIVEER pour mutualiser ce qui peut l'être en matière de maîtrise d'œuvre et de travaux ;
- demande la constitution d'une étude de coût des travaux ;
- charge le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Département pour aider la Commune à financer la partie gestion des eaux pluviales de la rue Saint-Nicolas.

N° 2014 – 13.10 - 121 – Éclairage public

Mise en sécurité des installations – Devis Urgences 1

Monsieur le Maire présente le devis de SORÉGIÉS concernant la mise en sécurité de l'installation d'éclairage public prévue dans le cadre des Urgences 1 de la convention Vision +.

Ces travaux prévus sur le comptage de la Place de la Morinerie portent sur :

- l'interconnexion des terres de l'installation
- la surisolation de l'installation
- la reprise des raccordements de lanternes sur le réseau aérien
- la modification du panneau de commande existant avec mise en œuvre des protections adaptées
- le contrôle de l'installation

Le montant du devis s'établit à 3 607,21 € HT, soit 4 328,65 € TTC.

Une demande de subvention peut être déposée auprès du syndicat Énergies Vienne à hauteur de 40% du montant HT, soit 1 442,88 €.

De plus, SORÉGIÉS précise que ces travaux qui étaient initialement prévus pour une réalisation sur l'exercice 2015, peuvent être entrepris dès 2014. Toutefois, si la capacité financière de la Commune ne le permettait pas, SORÉGIÉS propose de facturer ces travaux sur 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :



- d'accepter le devis de SORÉGIÉS pour un montant de travaux de 3 607,21 € HT, soit 4 328,65 € TTC ;
- de demander une subvention auprès du syndicat Énergies Vienne à hauteur de 40% du montant HT, soit 1 442,88 € ;
- de solliciter SORÉGIÉS pour une réalisation des travaux sur 2014 ;
- de solliciter SORÉGIÉS pour une facturation des travaux sur 2014.




N° 2014 – 13.10 - 122 – Panneaux de signalisation

Résultat de la consultation

Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation faite pour l'acquisition de panneaux de signalisation temporaire.

Quatre entreprises ont été consultées : Signalisation 86, Girod Ouest, Lacroix, Signest. Les entreprises Lacroix et Signest n'ont pas transmis de réponse à ce jour.

Panneaux	Caractéristiques	Quantité	Signalisation 86	Girod Ouest
 B14	Ø 650 Classe 1 Avec trépied repliable	2	Prix unitaire HT 41,11 € Total HT 82,22 €	Prix unitaire HT 66,76 € Total HT 133,52 €
 AK5	Dim : 700 Classe 1 Avec trépied repliable	2	Prix unitaire HT 33,05 € Total HT 66,10 €	Prix unitaire HT 57,96 € Total HT 115,92 €

 AK3	Dim : 700 Classe 1 Avec trépied repliable	2	Prix unitaire HT 33,05 € Total HT 66,10 €	Prix unitaire HT 57,96 € Total HT 115,92 €
 KC	Dim : 800 x 600 Classe 1 Sans trépied	2 suivant modèle ci-contre 1 avec disque de distance	1) Prix unitaire HT 32,24 € Total HT 64,48 € 2) Prix unitaire HT 40,70 € Total HT 40,70 €	Prix unitaire HT 81,06 € Total HT 162,12 € Prix unitaire HT 89,40 € Total HT 89,40 €
 KD22a	Dim : 1300 x 300 Classe 1 Sans trépied	6	Prix unitaire HT 34,25 € Total HT 205,50 €	Prix unitaire HT 88,68 € Total HT 532,08 €
		Montant total HT	525,10 €	1 148,96 €
		TVA	105,02 €	229,79 €
		Montant total TTC	630,12 €	1 378,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Signalisation 86 de POITIERS pour un montant total de 525,10 € HT, soit 630,12 € TTC, et demande l'imputation de la dépense en investissement, à l'article 2151 de l'opération « Voirie divers ».

N° 2014 – 13.10 - 123 – Élagage d'une haie

Résultat de la consultation

Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation faite pour des travaux d'élagage sur une partie de la haie communale séparant le stade de la cité du Moulin.

Deux entreprises ont été consultées : BOUGRIER Laurent et Altitude Élagage.

Après étude des prestations décrites sur les devis, le Conseil municipal retient la proposition de l'entreprise BOUGRIER Laurent de COULOMBIERS pour un élagage hors évacuation du bois et nettoyage du site : montant de 2 145,83 € HT, soit 2 575 € TTC.

N° 2014 – 13.10 - 124 – Indemnité de conseil allouée au Comptable

Le Maire fait savoir que le Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des communes, Madame Aude ZARRI, peut prétendre à une indemnité de conseil à taux plein conformément aux textes en vigueur (article 97 de la loi 82/213

du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, arrêté d'application en date du 16 décembre 1983).

En effet et en dehors de leurs attributions de base, les receveurs municipaux sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Après en avoir délibéré à la majorité des voix (13 voix pour, 1 abstention), le Conseil municipal attribue à Madame Aude ZARRI une indemnité de conseil à taux plein.

N° 2014 – 13.10 - 125 – Projet éolien de Saint-Germier

Enquête publique

Monsieur le Maire fait savoir qu'une enquête publique est actuellement en cours (du 15 septembre 2014 au 16 octobre 2014) sur le territoire de la Commune de SAINT-GERMIER, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SARL Ferme éolienne de SAINT-GERMIER, relative au projet d'exploitation d'un parc éolien de 5 éoliennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ne formule aucune remarque particulière et donne un avis favorable au projet.

N° 2014 – 13.10 - 126 – Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal la liste des personnes nommées commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) de JAZENEUIL par le Directeur Régional des Finances Publiques :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
M. VIERFOND Rémy	M. MACOUIN Bernard
Mme ROY Estelle	Mme FRUCHARD Michèle
M. JOUNAUX Hubert	M. QUINTARD Dominique
Mme DAUNIZEAU Bénédicte	Mme MARTIN Cécile
Mme LE REST Marie-Gwenaëlle	M. GOURBAULT Roland
M. MERCIER Patrick	M. THOREAUX Jacques

N° 2014 – 13.10 - 127 – Dématérialisation des convocations

Faisant référence à un article publié dans une revue spécialisée « La vie communale et départementale – n°1031 d'octobre 2014), Monsieur le Maire donne lecture d'un passage traitant le thème de la convocation du conseil municipal :

Différentes dispositions sont prises pour assurer l'efficacité de cette convocation :

- la convocation doit être faite par écrit, mais peut désormais intervenir autrement que par courrier traditionnel, et notamment par voie dématérialisée (CGCT, art. L2121-10).

Aussi, Monsieur le Maire propose que les convocations aux réunions du Conseil municipal soient faites de façon dématérialisée.

Chaque conseiller devra demander son adhésion au principe de dématérialisation des convocations.

Chaque conseiller ayant adhéré au principe de dématérialisation devra accuser réception de sa convocation par un mail en retour.

N° 2014 – 13.10 - 128 – Décision modificative n°1

Budget principal

Le Conseil Municipal vote la décision modificative n°1 suivante :

Budget Principal

☞ une **augmentation de crédit** concernant :

Désignation	Article	Montant
<u>Dépenses d'investissement</u>		
• opération 140 « Licence 4 » <i>concession et droits similaires</i>	2051	220,00 €
• opération 114 « Éclairage public » <i>autres réseaux</i>	21538	2 100,00 €
Total		2 320,00 €

☞ une **diminution de crédit** concernant :

Désignation	Article	Montant
<u>Dépenses d'investissement</u>		
• opération 125 « Sécurisation du Bourg » <i>immobilisations corporelles en cours</i>	2315	2 320,00 €
Total		2 320,00 €

Questions diverses

Mur bordant la Vonne : le mur en pierre du jardin de l'église bordant la Vonne nécessite une reprise de certains moellons. À proximité et en aval, le mur bordant la propriété de la famille BOUGEY s'est écroulé dans la rivière. La reconstruction demeure à la charge de la famille. Cela lui sera notifié dans un courrier.

Travaux d'entretien sur l'église : une visite sur site avec Monsieur François JEAN-NEAU, architecte des Monuments historiques, a permis d'établir un certain nombre de travaux d'entretien à réaliser sur l'église. Des devis vont être demandés et des dossiers de demandes de subventions pourront être déposés auprès du Département et de la DRAC.

Nuits Romanes : un accord de principe est donné par le Conseil municipal pour la reconduction de l'organisation d'une Nuit Romane à JAZENEUIL en 2015.

Calendrier des prochaines réunions de conseil municipal : 17 novembre 2014, 15 décembre 2014, 12 janvier 2015, 9 février 2015, 9 mars 2015.

Cérémonie des vœux : la date du vendredi 23 janvier 2015 est retenue.

Demande de changement d'emplacement pour commerçant ambulancier : Monsieur Thierry GILLES, commerçant ambulancier (vente de pizzas), a déposé une demande de changement d'emplacement pour stationner son véhicule au Pinnacle en lieu et place de celui qu'il occupait en centre bourg. Il conviendra de s'assurer d'une possibilité de branchement électrique.

Dématérialisation des actes administratifs : une étude est en cours auprès de la Préfecture et de Vienne Services pour disposer d'un accès à l'application ACTES qui permettra de dématérialiser la transmission des actes administratifs.

Tarification de l'utilisation de la salle des fêtes : la commission chargée de travailler sur la tarification de l'utilisation de la salle des fêtes présentera ses propositions à la prochaine réunion de Conseil municipal. Toutefois, pour palier à l'urgence de l'application d'une convention avec la société Dynamic Gym, un consensus se dégage pour fixer un tarif spécifique d'utilisation de la salle à hauteur de 500 € l'année diminué de 12 € par séance annulée du fait de la Commune.

Site internet de la Communauté de Communes du Pays Mélusin : le projet de refonte du site est en cours ; il doit permettre, notamment, de répondre à de nouvelles exigences en matière de sécurité informatique, et à de nouvelles demandes (télé services par ex.) ; une page « harmonisée » de présentation sera consacrée à chaque commune.

Bulletin municipal : certains conseillers auraient souhaité pouvoir relire le contenu du dernier bulletin municipal pour exprimer quelques remarques. Monsieur le Maire estime quant à lui qu'un tel travail n'est pas gérable par et avec 15 personnes. Il ajoute que ce « premier » bulletin a été réalisé, comme annoncé, par les 3 adjoints et lui-même dans un délai très concentré en raison de certains impératifs (annonces de dates entre autres). Cependant, si des conseillers municipaux souhaitent se regrouper en commission pour réaliser les bulletins municipaux suivants, cela déchargerait les adjoints et lui-même d'un travail relativement lourd. À la demande de Monsieur le Maire, Madame Estelle ROY prend la direction d'une commission information constituée de : Mesdames Cécile MARTIN et Marie-Gwenaëlle LE REST, MM. Olivier BRAULT, Éric MARCHOUX et Bruno BELLINI.

Terre Saine : une commission est formée pour développer localement une communication autour du label Terre Saine : Mesdames Estelle ROY, Cécile MARTIN, Marie-Gwenaëlle LE REST, M. Bruno BELLINI. Un panneau a été remis en mairie par la Région pour communiquer sur l'engagement communal. Des panneaux supplémentaires peuvent être acquis par la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à vingt-quatre heures.

**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal
en date du 13 octobre 2014**

2014 – 13.10 – 117	Syndicat mixte départemental pour l'eau et l'assainissement - Désignation de deux délégués
2014 – 13.10 – 118	Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme - Fin de la mise à disposition des services de l'Etat
2014 – 13.10 – 119	Taxe d'aménagement - Exonération des abris de jardins soumis à déclaration préalable
2014 – 13.10 – 120	Rue Saint Nicolas - Travaux sur réseau d'eau et d'assainissement
2014 – 13.10 – 121	Eclairage public - Mise en sécurité des installations – devis Urgence 1
2014 – 13.10 – 122	Panneaux de signalisation - Résultat de la consultation
2014 – 13.10 – 123	Elagage d'une haie - Résultat de la consultation
2014 – 13.10 – 124	Indemnité de conseil allouée au Comptable
2014 – 13.10 – 125	Projet éolien de Saint-Germier - Enquête publique
2014 – 13.10 – 126	Commission communale des impôts directs
2014 – 13.10 – 127	Dématérialisation des convocations
2014 – 13.10 – 128	Décision modificative n°1 - Budget principal
	Questions diverses

Ont signé au registre :

Monsieur Claude LITT	Madame Estelle ROY	Monsieur Éric TERRIÈRE
Madame Bénédicte DAUNIZEAU	Monsieur Bruno BELLINI	Monsieur Olivier BRAULT
Madame Fabienne DEBENEST-OLIVIER	Monsieur Fabrice DUPUIS	Monsieur David DURIVault Absent
Madame Marie Gwenaëlle LE REST	Monsieur Bernard MACOUIN	Monsieur Éric MARCHOUX
Madame Cécile MARTIN	Monsieur Dominique QUINTARD	Madame Claudine TEIXEIRA-RIBARDIÈRE